

Ministère de l'Eau et de l'Assainisse
=====

Cabinet



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice
=====

PLAN D'ACTION DU PROGRAMME GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2016 – 2020

[Version définitive]

Janvier 2018

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	ii
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	iii
INTRODUCTION	1
1. CADRES POLITIQUE ET STRATÉGIQUE	4
2. BILAN	5
3. DESCRIPTION DU PROGRAMME	6
4. CADRE LOGIQUE	18
5. CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE	20
6. ANCRAGE INSTITUTIONNEL	24
7. SUIVI/ÉVALUATION	27
8. COUT DU PLAN D'ACTION	33
9. MODALITES DE FINANCEMENT	40
10. HYPOTHESES ET RISQUES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2016 - 2020	41

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Actions et produits attendus _____	8
Tableau 2: Liste des actions et activités _____	15
Tableau 3 : Cadre logique _____	18
Tableau 4: Cartographie administrative du programme _____	26
Tableau 5: Matrice des indicateurs _____	28
Tableau 6 : Coût détaillé des activités de la phase 1 _____	33
Tableau 7 : Sources de financement du PGEA sur la période 2016 - 2020 _____	40
Tableau 8: Risques, obstacles et mesures d'atténuation _____	42

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

A	: Action
AEPA	: Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
BPO	: Budget Programme par Objectif
CAB	: Cabinet
CSD	: Cadre Sectoriel de Dialogue
DAD	: Direction des Archives et de la Documentation
DAF	: Direction de l'Administration et des Finances :
DAO	: Dossier d'Appel d'Offres
DCPM	: Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle
DGESS	: Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DMP	: Direction des Marchés Publics
DRH	: Direction des Ressources Humaines
DSI	: Direction des Services Informatiques
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
Ind.	: Indicateur
MEA	: Ministère de l'eau et de l'Assainissement
ONG	: Organisations Non Gouvernementales
OS	: Objectif Spécifique
OSC	: Organisations de la Société Civile
P	: Produit
PAO	: Plan d'Actions Opérationnel
PCD	: Plan Communal de Développement
PGEA	: Programme Gouvernance Eau et Assainissement
PPP	: Partenariat public Privé
R	: Résultat
SCADD	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SG	: Secrétariat Général
TIC	: Technologies de l'information et de la Communication

INTRODUCTION

Pays sahélien connaissant des précipitations insuffisantes et inégalement réparties sur l'ensemble de son territoire, la problématique de l'eau et de l'assainissement demeure un enjeu de développement pour le Burkina Faso. En effet, les ressources en eau mobilisées et les infrastructures d'assainissement restent insuffisantes pour satisfaire les besoins des populations. C'est pourquoi le Gouvernement et ses partenaires au développement ont décidé de placer notamment le domaine de l'eau et de l'assainissement au cœur de leurs interventions ; en témoignent la constitutionnalisation du droit d'accès à l'eau, l'existence d'un Programme présidentiel d'urgence composante « eau-assainissement » (PUCEA) ainsi que l'élaboration d'une Politique National de l'Eau déclinée en cinq (5) programmes opérationnels.

L'objectif général de la politique nationale de l'eau est de : « contribuer au développement durable du pays, en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau, dans un environnement particulièrement affecté par les changements climatiques et dans le respect d'une gestion intégrée des ressources en eau ». A son objectif spécifique 5, la politique vise à améliorer la gouvernance du secteur de l'eau à travers notamment : (i) le financement durable du secteur de l'eau ; (ii) la promotion de la recherche et le renforcement des capacités des acteurs ; et (iii) la promotion de la coopération régionale en matière d'eau partagée.

Pour son opérationnalisation en ce qui concerne le volet Amélioration de la gouvernance du secteur, le Programme Gouvernance du secteur Eau et Assainissement (PGEA) a été élaboré sous la tutelle du Ministère chargé de l'eau avec une focalisation sur les thématiques suivantes :

- Cadre institutionnel et dispositif de pilotage
- Gestion des ressources financières et matérielles
- Programmation, budgétisation et financement
- Suivi-évaluation
- Législation et réglementation

- Communication
- Ressources humaines et capacités managériales
- Décentralisation et déconcentration
- Contribution du secteur privé
- Contribution des organisations de la société civile
- Prise en compte des droits humains
- Prise en compte du genre

Ainsi, le PGEA désigne la stratégie et les actions pouvant contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau par l'amélioration des cadres règlementaire et institutionnel, des dispositifs de pilotage et de suivi évaluation du secteur de l'eau et de l'assainissement et d'assurer la prise en compte des aspects transversaux liés aux thématiques précitées. Le PGEA revêt donc un caractère stratégique et transversal par rapport aux quatre autres programmes techniques d'opérationnalisation de la politique nationale de l'eau. A ce titre, le PGEA constituera un facteur d'impulsion de l'ensemble des acteurs du secteur vers plus d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'obligation de rendre compte. Il est prévu que le PGEA soit mis en œuvre de 2016 à 2030 à travers les trois phases opérationnelles suivantes :

- **Phase 1 (2016 – 2020) : Amélioration de l'existant et prospection**
- **Phase 2 (2021 – 2025) : Mise en œuvre des réformes**
- **Phase 3 (2026 – 2030) : Pérennisation des acquis**

C'est dans cadre de la mise en œuvre de la Phase 1 à travers les actions structurant et concourant à l'atteinte de l'objectif stratégique de cette phase que s'inscrit la formulation du présent Plan d'Action Opérationnel 2016-2020. Il est la déclinaison sur cinq ans des actions définies dans le PGEA.

La formulation du présent PAO s'appuiera par conséquent sur le diagnostic autant sous l'angle des performances entre 2005 et 2014, que sous l'angle des enjeux pour la période de 2016 à 2030 de la gouvernance du secteur¹ Eau et Assainissement réalisé en 2015.

¹MARHASA, 2015, Formulation du Programme Gouvernance du secteur Eau et Assainissement rapport de diagnostic, version finale, mars 2015.

1. CADRES POLITIQUE ET STRATÉGIQUE

Le Burkina Faso a adopté d'importants documents de politiques et stratégies dans différents secteurs de développement pour orienter les acteurs à moyen et long terme. Certaines de ces politiques et stratégies ont des liens étroits avec le secteur de l'eau.

En matière de gouvernance, Il s'agit notamment de :

- La Politique Nationale de Bonne Gouvernance (PNBG) adoptée en 2005,
- La Politique Nationale de Population (PNP) adoptée en 1991,
- La Politique Nationale Genre (PNG) adoptée en juillet 2009,
- Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) adopté en août 2016.

En matière d'eau, il y a essentiellement la Politique Nationale de l'Eau (PNE) dont l'objectif stratégique est de contribuer au développement durable du pays, en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau, dans un environnement particulièrement affecté par les changements climatiques et dans le respect d'une gestion intégrée des ressources en eau.

2. BILAN

Le diagnostic de la gouvernance du secteur eau et assainissement (dont une synthèse est présentée en annexe 4), fait apparaître de nombreux acquis induits par la dynamique de l'approche programmatique du PN-AEPA et du PAGIRE entre 2005 et 2014. Les plus importants sont sans doute l'affirmation du rôle de l'Etat dans la conduite de la politique sectorielle, la mobilisation des PTF pour soutenir les programmes nationaux, et l'intégration progressive des collectivités territoriales, de la société civile et du secteur privé comme parties prenantes stratégiques du secteur.

Au niveau des insuffisances identifiées, l'instabilité institutionnelle au niveau ministériel, l'inadéquation du dispositif institutionnel par rapport à plusieurs fonctions stratégiques du secteur (gestion des investissements, gestion des services, etc.), le faible niveau d'appropriation et d'opérationnalisation des outils de bonne gouvernance (BPO, PCD-AEPA, logiciel de comptabilité analytique, etc.), la faiblesse des capacités des institutions publiques aux niveaux central et déconcentré et au niveau des collectivités territoriales et la forte dépendance du secteur vis-à-vis de l'aide extérieure sont les éléments les plus remarquables. L'une des conséquences a été la faible efficacité du secteur, notamment en milieu rural.

Aux insuffisances institutionnelles, on peut ajouter celles liées à la contribution du secteur privé et de la société civile. Le secteur privé reste faible dans un environnement peu habilitant, tandis que la société civile reste focalisée sur l'appui au développement des services et peu active sur la veille et le contrôle citoyens pour la défense des droits des citoyens. Ainsi, le genre et les droits humains restent peu appropriés au sein du secteur et donc se traduisent très faiblement dans les résultats.

Les nouvelles orientations de la politique de l'eau et les engagements internationaux du Burkina Faso amènent un changement de paradigme pour le post 2015 que le programme gouvernance devra par ailleurs prendre en compte: recherche de l'accès universel aux services d'eau et d'assainissement, passage d'une approche infrastructure à une approche promotion des droits humains relatifs à l'eau, prise en compte des changements climatiques et impératifs d'une gestion durable des ressources en eau, etc.

3. DESCRIPTION DU PROGRAMME

3.1. Objectif stratégique

L'objectif stratégique du programme est d'améliorer la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Le programme contribue à opérationnaliser l'objectif spécifique n°5 de la politique nationale de l'eau.

3.2. Objectifs spécifiques

De façon opérationnelle, le PGEA vise à :

- OS1 : Améliorer l'efficacité du pilotage et de la coordination du secteur
- OS2 : Assurer une gestion efficiente, efficace et de qualité des ressources humaines du ministère
- OS3 : Assurer une gestion optimale des ressources financières et matérielles
- OS4 : Assurer une gestion optimale des marchés publics
- OS5 : Améliorer la communication interne et externe du secteur
- OS6 : Améliorer la planification des actions et le suivi évaluation de la performance des programmes et capitalisation des données statistiques du secteur
- OS7 : Assurer la gestion des systèmes d'information, la documentation et les archives du ministère
- OS8 : Assurer une prise en compte effective du genre et des droits humains dans le secteur eau et assainissement
- OS9 : Améliorer l'environnement d'intervention des acteurs du secteur

3.3. Approches stratégiques

La mise en œuvre du PGEA se basera sur les cinq orientations stratégiques majeures suivantes:

- **Identifier et mettre en œuvre des solutions appropriées pour surmonter les freins et obstacles structurels et procéduriers à l'efficacité** de la mobilisation et de la gestion des financements pour les investissements.
- **Renforcer les fonctions régaliennes de pilotage et de coordination sectoriels** (y compris législation, réglementation, la régulation, le suivi-évaluation sectoriel, pilotage, promotion du Genre et des droits humains, la communication, le développement des RH et capacités managériales).
- **Développer les conditions de la maîtrise d'ouvrage effective aux niveaux communale ou intercommunale.**
- **Développer les conditions pour assurer un financement souverain et durable du secteur** de l'eau par l'accroissement des financements internes innovants.
- **Promouvoir la veille et le contrôle citoyens** pour l'accès universel à l'eau et à l'assainissement.

3.4. Actions et produits attendus

Les actions relatives à chaque objectif spécifique et leurs produits sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Actions et produits attendus

Objectifs opérationnels	Action	Produits attendus
Améliorer l'efficacité du pilotage et de la coordination du secteur	A1. : Pilotage et coordination des actions du ministère	<ul style="list-style-type: none"> - P.1.1. : Un audit approfondi du dispositif institutionnel sectoriel est réalisé - P.1.2. : Les recommandations de l'audit institutionnel sont mises en œuvre et se traduisent par une amélioration significative des performances sectorielles - P.1.3 : Une cohérence/synergie est assurée dans la conception et la mise en œuvre des programmes de la politique de l'eau - P.1.4 : La collaboration interministérielle et intra-ministérielle pour une mise en œuvre harmonieuse de la politique de l'eau s'est améliorée - P.1.5 : Une structure transversale en charge de la coordination des questions législatives et réglementaires est mise en place - P.1.6 : Les services techniques déconcentrés sont capables d'apporter efficacement un appui-conseil aux collectivités territoriales pour le développement du service public d'eau et d'assainissement - P.1.7 : Les services techniques déconcentrés (eau, santé, éducation) améliorent la synergie de leurs actions en

Objectifs opérationnels	Action	Produits attendus
		<p>direction des collectivités territoriales</p> <ul style="list-style-type: none"> - P1.8 : Le transfert effectif des compétences et des ressources aux collectivités territoriales est intégralement réalisé en privilégiant l'apprentissage par l'action - P.1.9 : L'intercommunalité y compris les formes ad hoc/souples de mutualisation des moyens sont activement promues - P.1.10 : L'allocation/arbitrage des ressources publiques respecte les attributions des collectivités territoriales et fait la promotion des principes de bonne gouvernance - P1.11 : Les outils et mécanismes de reddition des comptes pour les fonds transférés aux collectivités territoriales sont élaborés et mis en œuvre
Assurer une gestion efficiente, efficace et de qualité des ressources humaines du ministère	A2 : Gestion des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> - P.2.1 : Un plan de développement et de gestion prévisionnelle de ressources humaines des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement est élaboré et mis en œuvre - P.2.2. : Un programme pour améliorer les capacités managériales des responsables est élaboré et mis en œuvre
Assurer une gestion optimale des ressources financières et matérielles	A3 : Gestion des ressources matérielles et financières	<ul style="list-style-type: none"> - P.3.1. : Une étude sur un mécanisme / dispositif pour la gestion de ressources financières allouées au secteur compatible avec les ambitions de post 2015 (transparence / traçabilité / efficacité / volume des investissements et décentralisation) est réalisée, validée et ses

Objectifs opérationnels	Action	Produits attendus
		<p>recommandations mises en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> – P.3.2 : Les outils de programmation sont adaptés et opérationnalisés par rapport aux enjeux post 2015 (type de solution technologique, droits humains, espace géographique de programmation) – P.3.3. : Les capacités des acteurs pour l'opérationnalisation effective du guide du BPO sont renforcées – P.3.4. : La pleine utilisation de l'outil de comptabilité analytique dans le suivi de l'exécution du BPO est assurée à travers l'amélioration des connaissances des responsables et des partenaires – P.3.5. : L'exécution budgétaire est améliorée en anticipant la planification (DAO, marchés...) au niveau de la DMP et la DAF – P.3.6. : La comptabilité matière est en place et opérationnelle dans les structures du secteur – P.3.7. : Les mécanismes de contrôle interne du ministère en charge de l'eau sont renforcés
Améliorer la gestion des marchés publics	A4 : Gestion des marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> – .4.1. : Les capacités des acteurs des marchés publics sont renforcées – P.4.2. : L'exécution des plans de passation des marchés publics est améliorée en anticipant la planification (DAO, marchés...) au niveau de la DMP
Améliorer la communication interne et externe	A5 : Communication	<ul style="list-style-type: none"> – P.5.1. : Un plan stratégique de communication est élaboré et mis en œuvre (communication sociale, communication

Objectifs opérationnels	Action	Produits attendus
		<p>intersectorielle et communication institutionnelle)</p> <ul style="list-style-type: none"> - P.5.2. : La DCPM dispose des ressources humaines (effectifs et profils) et des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie de communication (y compris la supervision et l'appui-conseil aux programmes techniques et aux agences de l'eau) - P5.3. : Le secteur eau et assainissement est officiellement reconnu et maintenu comme une priorité nationale
<p>Améliorer la planification des actions et le suivi évaluation de la performance du secteur</p>	<p>A6 : Planification, suivi évaluation et capitalisation des données statistiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - P.6.1. : Un manuel de suivi-évaluation intégré des programmes de la politique nationale de l'eau est élaboré - P.6.2. : Le dispositif de suivi-évaluation de la politique nationale de l'eau est fonctionnel et permet le renseignement des indicateurs retenus y compris les indicateurs d'effet et d'impact ainsi que ceux liés aux aspects transversaux - P.6.3. : La qualité des indicateurs d'accès à l'eau et à l'assainissement s'améliore progressivement et les méthodes de calcul s'harmonisent avec l'INSD - P.6.4. : Le potentiel des TIC est exploité pour le suivi et la diffusion des données du secteur - P.6.5. : La fonctionnalité de la DGESS est renforcée et cette structure est reconnue comme une force de proposition pour l'amélioration de la qualité statistique des indicateurs et du renforcement de l'analyse prospective - P.6.6. : La politique nationale, les stratégies et instruments sectoriels sont continuellement adaptés en capitalisant les

Objectifs opérationnels	Action	Produits attendus
Assurer la gestion des systèmes d'information, la documentation et les archives du ministère	A7 : Gestion des systèmes d'information, de la documentation et des archives	<p>innovations et les leçons tirées de l'expérience</p> <ul style="list-style-type: none"> – P.7.1 : Le MEA dispose d'un schéma informatique directeur – P.7.2. : Les applications métier du MEA sont développées – P.7.3. : Toutes les structures du MEA sont connectées au réseau – P.7.4. : Le plan d'équipement du parc informatique du MEA est élaboré et mis en œuvre – P.7.5. : L'exploitation et la maintenance du système informatique du MEA sont assurées – P.7.6. : Les capacités du personnel pour l'usage optimal et sécurisé des TIC sont renforcées, – P.7.7. : Le MEA dispose d'un réseau d'archivage et de documentation – P.7.8. : Toute la masse documentaire du MEA en attente est numérisée – P.7.9. : Le MEA dispose d'outils de gestion des archives
Assurer une prise en compte effective du genre et des droits humains dans le secteur eau et assainissement	A8 : Renforcement de l'intégration du Genre et des Droits Humains dans le secteur de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> – P.8.1. : Le document de stratégie pour la promotion du Genre et des Droits humains dans le secteur de l'eau est élaboré et mis en œuvre – P.8.2. : Des actions de veille citoyenne, de contrôle citoyen de l'action publique, d'interpellations des autorités publiques et de revendication sont promues – P.8.3. : La DGESS dispose des ressources humaines (effectifs et profils) et des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie Genre et

Objectifs opérationnels	Action	Produits attendus
		Droits Humains – P.8.4. : La DRH dispose des outils et moyens pour la promotion du Genre au sein Ministère chargé de l'eau
Améliorer l'environnement d'intervention des acteurs du secteur	A9 : Promotion du partenariat	– P.9.1. : Un cadre de dialogue spécifique entre le ministère en charge de l'eau et le secteur privé est établi et fonctionne – P.9.2. : La procédure d'agrément des bureaux d'études et des entreprises est plus rigoureuse et un mécanisme d'audit / suivi est mis en place – P.9.3. : Les initiatives des collectifs professionnels du secteur privé sont accompagnées – P.9.4. : Une étude d'identification des leviers de la promotion du PPP pour le développement des services eau et assainissement est réalisée – P.9.5. : Les recommandations de l'étude PPP sont mises en œuvre et suivies – P.9.6. : Une plate-forme OSC-Ministère en charge de l'eau est opérationnelle et efficace – P.9.7. : Les capacités et compétences nécessaires aux ONG affiliées au Ministère chargé de l'eau et de l'assainissement sont renforcées – P.9.8. : Les ONG et associations respectent les modalités formelles de collaboration avec les institutions publiques sectorielles (municipalités, directions régionales, directions générales, etc.) et les mécanismes de suivi et contrôle sont mis en œuvre

Objectifs opérationnels	Action	Produits attendus
		<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="1153 252 2056 507">– P.9.9. : Les ONG et associations affiliées au Ministère chargé de l'eau et de l'assainissement contribuent au développement des services et assurent la veille et le contrôle citoyen et la pression citoyenne sur les autorités publiques (pour le Genre, les Droits humains, la reconnaissance des enjeux du secteur par les autorités politiques, etc.) <li data-bbox="1153 531 2056 676">– P.9.10 : La matrice d'arbitrage basée sur le nombre de personnes restant sans accès à l'eau et à l'assainissement pour réduire les disparités entre communes est systématiquement appliquée

L'opérationnalisation de la phase 2016 – 2020 sera basée sur un ensemble d'activités cohérentes entre elles dont le but est l'atteinte des résultats sus mentionnés.

Le Tableau présente, pour chacune des actions du Programme opérationnelle 2016-2020, les activités à réaliser.

Tableau 2: Liste des actions et activités

Listes des actions et activités de la phase 1	
1	Action 1 : Pilotage et coordination des actions du ministère
1.1	Réaliser un audit approfondi du dispositif institutionnel sectoriel
1.2	Mettre en œuvre les recommandations de l'audit du dispositif institutionnel
1.3	Renforcer les capacités des services techniques déconcentrés pour améliorer leurs prestations d'appui - conseil et suivre l'application des protocoles de collaboration inter services
1.4	Assurer une tenue régulière des cadres de concertation et de pilotage de la politique
1.5	Assurer la cohérence/synergie des actions des services techniques déconcentrés en direction des collectivités territoriales
1.6	Réaliser le transfert effectif des compétences et de ressources aux collectivités territoriales
1.7	Promouvoir l'intercommunalité et les formes ad hoc de mutualisation
1.8	Assurer le respect des attributions des collectivités territoriales dans l'allocation et l'arbitrage des ressources publiques
1.9	Elaborer et mettre en œuvre les mécanismes de reddition des comptes des fonds transférés
1.10	Renforcer et mettre en œuvre les mécanismes de contrôle interne du ministère en charge de l'eau
2	Action 2 : Gestion des ressources humaines
2.1	Elaborer et mettre en œuvre le plan de développement et de gestion prévisionnelle des ressources humaines des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement
2.2	Elaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités managériales des responsables de l'administration
2.3	Former les agents du ministère sur le Budget programme
3.	Action 3 : Gestion des ressources matérielles et financières
3.1	Renforcer les capacités des acteurs pour l'opérationnalisation du guide BPO communal
3.2	Améliorer les connaissances des responsables et des partenaires pour la pleine utilisation de l'outil de comptabilité analytique dans le suivi de l'exécution du BPO
3.3	Mettre en œuvre la comptabilité matière
3.4	Réaliser l'étude sur un nouveau mécanisme pour la gestion de ressources financières allouées au secteur
3.5	Adapter et opérationnaliser les outils de programmation aux enjeux post 2015
3.6	Appliquer systématiquement la matrice d'arbitrage communal sur l'accès aux services
3.7	Elaborer le budget programme du ministère
3.8	Apporter un appui-conseil en gestion aux services, programmes et projets du ministère
4.	Action 4 : Gestion optimale des marchés
4.1	Superviser/Contrôler l'anticipation de la planification des DAO et marchés publics au niveau de la DMP, de la DAF et des structures techniques afin d'améliorer l'exécution budgétaire des programmes
4.2	Elaborer les plans de passation des marchés publics (PPM)
4.3	Mettre en œuvre le PPM

Listes des actions et activités de la phase 1	
5.	Action 5 : Communication
5.1	Elaborer la stratégie de communication du MEA et son plan d'action
5.2	Mettre en œuvre le plan d'action de la stratégie
6.	Action 6 : Planification, suivi évaluation et capitalisation des données statistiques
6.1	Elaborer le manuel de suivi-évaluation intégré des programmes de la politique nationale de l'eau
6.2	Mettre en œuvre le suivi-évaluation intégré des programmes de la politique nationale de l'eau
6.3	Etudier la faisabilité et mettre en œuvre les modalités de valorisation des TIC pour le suivi et la diffusion des données du secteur de l'eau et de l'assainissement
6.4	Renforcer ou mobiliser les compétences requises (effectifs et profils) au niveau de la DGESS pour les opérations de suivi-évaluation sectoriel
6.5	Structurer et mettre en œuvre les processus d'amélioration régulière de la politique nationale, des stratégies et instruments du secteur à travers la capitalisation des expériences en collaboration avec tous les professionnels du secteur
6.6	Assurer la cohérence/synergie de la mise en œuvre des programmes sectoriels
6.7	Développer et mettre en œuvre les activités pertinentes pour ériger et maintenir l'eau et l'assainissement comme une priorité nationale de développement
6.8	Organiser deux sessions de formation des points focaux de la DGESS
6.9	Organiser des journées de programmation du programme pilotage et soutien
6.10	Elaborer le plan d'action prioritaire année N et N+2 du MEA
6.11	Elaborer le document de la programmation annuel du MEA
6.12	Organiser l'assemblée sectorielle des projets et programmes
6.13	Assurer la mise en œuvre des recommandations des revues et/ou assemblées sectorielles des projets et programmes
6.14	Coordonner les actions de coopération dans le secteur et assurer un suivi des accords de coopération
6.15	Assurer un suivi régulier des projets et programmes
6.16	Elaborer le Plan Annuel de Performance du MEA
6.17	Organiser la revue sectorielle des projets et programmes
7.	Action 7 : Gestion des systèmes d'information, de la documentation et des archives
7.1	Elaborer le Schéma Directeur Informatique du MEA
7.2	Conception et développement des applications métier (logiciel/bases de données)
7.3	Déployer la connectivité réseau dans les structures du MEA
7.4	Elaborer et mettre en Œuvre un plan d'équipement du parc informatique du MEA
7.5	Assurer l'exploitation et la maintenance du système informatique du ministère
7.6	Renforcer les capacités du personnel pour l'usage optimal et sécurisé des TIC
7.7	Mettre en place et opérationnaliser un réseau d'archives et de documentation du MEA
7.8	Traiter et numériser la masse documentaire en attente
7.9	Elaborer et actualiser des outils de gestion des archives du MEA
7.10	Renforcer la connaissance des agents à travers les formations
7.11	Recycler la masse documentaire
8.	Action 8 : Renforcement de l'intégration du Genre et des Droits Humains dans le secteur de l'eau
8.1	Elaborer et mettre en œuvre la stratégie pour la promotion du Genre et des Droits Humains
8.2	Former les agents du MEA sur le concept genre et des droits humains et veiller à la prise en compte de ces thématiques dans les stratégies et plans d'actions
8.3	Mettre à la disposition de la DRH du Ministère chargé de l'eau, les outils et moyens nécessaires à la promotion du Genre dans la gestion et le développement du personnel du ministère.
9.	Action 9 : Promotion du partenariat
9.1	Etablir et animer un cadre de dialogue spécifique entre le ministère en charge de l'eau et les

Listes des actions et activités de la phase 1	
	opérateurs privés du secteur
9.2	Etablir et appliquer des procédures plus rigoureuses d'agrément des opérateurs privés assorti d'un mécanisme de suivi et d'audit régulier
9.3	Développer et mettre en œuvre des mécanismes d'appui aux initiatives de+B95s collectifs d'opérateurs privés du secteur visant leur structuration et l'amélioration de leurs performances
9.4	Réaliser l'étude pour identifier les leviers de promotion du PPP
9.5	Mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur les leviers de promotion du PPP
9.6	Etablir et animer une plateforme de concertation et d'échange entre le Ministère chargé de l'eau et les OSC du secteur
9.7	Elaborer et mettre en œuvre les mécanismes pour le renforcement des capacités des ONG affiliées au ministère en charge de l'eau
9.8	Elaborer et contrôler le respect des modalités et procédures de collaboration entre les OSC et les institutions publiques sectorielles
9.9	Elaborer et mettre en œuvre les mécanismes de financement des OSC pour le développement des services et la veille et le contrôle citoyens

4. CADRE LOGIQUE

La logique d'intervention de la première phase du PGEA est donnée dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Cadre logique

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source/Moyens de vérification	Hypothèses/Risques
Objectif stratégique: Renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du ministère	Indicateur : Nombre d'emplois générés par le service public d'eau et d'assainissement	Rapports d'évaluation	
Objectif opérationnel 1 : Améliorer l'efficacité du pilotage et de la coordination du secteur	Indicateur 1 : Proportion des cadres de concertation tenus dans les délais Indicateur 2 : Taux de mise en œuvre des recommandations issues des cadres de concertation	Rapports bilan et de performance	Disponibilité des acteurs
Objectif opérationnel 2 : Assurer une gestion efficiente, efficace et de qualité des ressources humaines du ministère	Indicateur 1 : Taux de satisfaction des besoins en personnel des programmes	Rapports bilan et de performance	Qualité des dossiers de dépenses
Objectif opérationnel 3 : Assurer une gestion optimale des ressources financières et matérielles	Indicateur 1 : Taux d'exécution du budget	Rapport d'activités de la structure	Maîtrise des différentes procédures de la dépense
Objectif opérationnel 4 : Assurer une gestion optimale des marchés publics	Indicateur 1 : Taux d'exécution du Plan de passation des marchés (PPM)	Rapport d'activités de la structure	
Objectif opérationnel 5 : Améliorer la communication interne et externe du	Indicateur 1 : Taux de couverture	Rapport d'activités de la	Disponibilité d'un site web

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Source/Moyens de vérification	Hypothèses/Risques
secteur	médiatique des activités Indicateur 2 : Proportion d'outils produits et diffusés	structure	et à jour
Objectif opérationnel 6 : Améliorer la planification des actions et le suivi évaluation de la performance des programmes et capitalisation des données statistiques du secteur	Indicateur 1 : Proportion de rapports de performance élaborés dans les délais Indicateur 2 : Taux global de réalisation des résultats attendus du programme	Rapport d'activités de la structure	Disponibilité d'un système de suivi-évaluation
Objectif opérationnel 7 : Assurer la gestion des systèmes d'information, la documentation et les archives du ministère	Indicateur 1 : taux de satisfaction de la qualité du service Informatique Indicateur 2 : taux de satisfaction de la gestion de la documentation et les archives du ministère	Rapport d'activités de la structure	
Objectif opérationnel 8 : Assurer une prise en compte effective du genre et des droits humains dans le secteur eau et assainissement	Indicateur : Taux de participation des femmes, hommes, jeunes et personnes âgées aux rencontres statutaires du secteur de l'Eau et de l'Assainissement,	Rapports bilan et de performance	
Objectif spécifique 9 : Améliorer l'environnement d'intervention des acteurs du secteur	Indicateur 1 : Proportion des communes couvertes par un PPP pour le développement des services d'AEPA	Rapports bilan et de performance	

5. CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

Le chronogramme de mise en œuvre des activités 2016 – 2020 du programme est présenté comme suit. Il fait ressortir les budgets par année des différentes activités.

N°	Programme/Actions/Activités	Programmation physique				
		2016	2017	2018	2019	2020
1	Action 1 : Pilotage et coordination des actions du ministère					
1.1	Réaliser un audit approfondi du dispositif institutionnel sectoriel			X		
1.2	Mettre en œuvre les recommandations de l'audit du dispositif institutionnel			X	X	X
1.3	Renforcer les capacités des services techniques déconcentrés pour améliorer leurs prestations d'appui - conseil et suivre l'application des protocoles de collaboration inter services	X	X	X	X	X
1.4	Assurer une tenue régulière des caades de concertation et de pilotage de la politique	X	X	X	X	X
1.5	Assurer la cohérence/synergie des actions des services techniques déconcentrés en direction des collectivités territoriales		X	X		
1.6	Réaliser le transfert effectif des compétences et de ressources aux collectivités territoriales	X	X	X	X	X
1.7	Promouvoir l'intercommunalité et les formes ad hoc de mutualisation	X		X	X	X
1.8	Assurer le respect des attributions des collectivités territoriales dans l'allocation et l'arbitrage des ressources publiques	X	X	X		
1.9	Elaborer et mettre en œuvre les mécanismes de reddition des comptes des fonds transférés	X				
1.10	Renforcer et mettre en œuvre les mécanismes de contrôle interne du ministère en charge de l'eau	X	X	X	X	X
2	Action 2 : Gestion des ressources humaines					
2.1	Elaborer et mettre en œuvre le plan de développement et de gestion prévisionnelle des ressources humaines des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement		X	X	X	X
2.2	Elaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités managériales des responsables de l'administration		X	X	X	X
2.3	Former les agents du ministère sur le Budget programme		X	X	X	X
3.	Action 3 : Gestion des ressources matérielles et financières					
3.1	Renforcer les capacités des acteurs pour l'opérationnalisation du guide BPO communal	X	X	X	X	X
3.2	Améliorer les connaissances des responsables et des partenaires pour la pleine utilisation de l'outil de comptabilité analytique dans le suivi de l'exécution du BPO	X	X	X	X	X

N°	Programme/Actions/Activités	Programmation physique				
		2016	2017	2018	2019	2020
3.3	Mettre en œuvre la comptabilité matière		X	X	X	X
3.4	Réaliser l'étude sur un nouveau mécanisme pour la gestion de ressources financières allouées au secteur	X	X	X	X	
3.5	Adapter et opérationnaliser les outils de programmation aux enjeux post 2015	X				
3.6	Appliquer systématiquement la matrice d'arbitrage communal sur l'accès aux services	X	X	X	X	X
3.7	Elaborer le budget programme du ministère	X	X	X	X	X
3.8	Apporter un appui-conseil en gestion aux services, programmes et projets du ministère		X	X	X	X
4.	Action 4 : Gestion optimale des marchés					
4.1	Superviser/Contrôler l'anticipation de la planification des DAO et marchés publics au niveau de la DMP, de la DAF et des structures techniques afin d'améliorer l'exécution budgétaire des programmes	X	X	X	X	X
4.2	Elaborer les plans de passation des marchés publics (PPM)	x	x	x	x	x
4.3	Mettre en œuvre le PPM	x	x	x	x	x
5.	Action 5 : Communication					
5.1	Elaborer la stratégie de communication du MEA et son plan d'action		X	X		
5.2	Mettre en œuvre le plan d'action de la stratégie			X	X	X
6.	Action 6 : Planification, suivi évaluation et capitalisation des données statistiques					
6.1	Elaborer le manuel de suivi-évaluation intégré des programmes de la politique nationale de l'eau	X				
6.2	Mettre en œuvre le suivi-évaluation intégré des programmes de la politique nationale de l'eau	X				
6.3	Etudier la faisabilité et mettre en œuvre les modalités de valorisation des TIC pour le suivi et la diffusion des données du secteur de l'eau et de l'assainissement		X	X	X	X
6.4	Renforcer ou mobiliser les compétences requises (effectifs et profils) au niveau de la DGESS pour les opérations de suivi-évaluation sectoriel	X	X	X	X	X
6.5	Structurer et mettre en œuvre les processus d'amélioration régulière de la politique nationale, des stratégies et instruments du secteur à travers la capitalisation des expériences en collaboration avec tous les professionnels du secteur	X	X	X	X	X
6.6	Assurer la cohérence/synergie de la mise en œuvre des programmes sectoriels	X	X	X	X	X
6.7	Développer et mettre en œuvre les activités pertinentes pour ériger et maintenir l'eau et l'assainissement comme une priorité nationale de développement		X	X	X	X
6.8	Organiser deux sessions de formation des points focaux de la DGESS	X	X	X	X	X
6.9	Organiser des journées de programmation du programme pilotage et soutien	X	X	X	X	X

N°	Programme/Actions/Activités	Programmation physique				
		2016	2017	2018	2019	2020
6.10	Elaborer le plan d'action prioritaire année N et N+2 du MEA	X	X	X	X	X
6.11	Elaborer le document de la programmation annuel du MEA	X	X	X	X	X
6.12	Organiser l'assemblée sectorielle des projets et programmes		X		X	
6.13	Assurer la mise en œuvre des recommandations des revues et/ou assemblées sectorielles des projets et programmes			X	X	X
6.14	Coordonner les actions de coopération dans le secteur et assurer un suivi des accords de coopération			X	X	X
6.15	Assurer un suivi régulier des projets et programmes			X	X	X
6.16	Elaborer le Plan Annuel de Performance du MEA	X	X	X	X	X
6.17	Organiser la revue sectorielle des projets et programmes		X	X		X
7.	Action 7 : Gestion des systèmes d'information, de la documentation et des archives					
7.1	Elaborer le Schéma Directeur Informatique du MEA	X				
7.2	Conception et développement des applications métier (logiciel/bases de données)		X	X	X	X
7.3	Déployer la connectivité réseau dans les structures du MEA		X	X	X	X
7.4	Elaborer et mettre en Œuvre un plan d'équipement du parc informatique du MEA		X	X	X	X
7.5	Assurer l'exploitation et la maintenance du système informatique du ministère		X	X	X	X
7.6	Renforcer les capacités du personnel pour l'usage optimal et sécurisé des TIC		X	X	X	X
7.7	Mettre en place et opérationnaliser un réseau d'archives et de documentation du MEA		X	X	X	X
7.8	Traiter et numériser la masse documentaire en attente			X	X	X
7.9	Elaborer et actualiser des outils de gestion des archives du MEA			X	X	X
7.10	Renforcer la connaissance des agents à travers les formations			X	X	X
7.11	Recycler la masse documentaire			X	X	X
8.	Action 8 : Renforcement de l'intégration du Genre et des Droits Humains dans le secteur de l'eau					
8.1	Elaborer et mettre en œuvre la stratégie pour la promotion du Genre et des Droits Humains	X	X	X	X	X
8.2	Former les agents du MEA sur le concept genre et des droits humains et veiller à la prise en compte de ces thématiques dans les stratégies et plans d'actions	X	X	X	X	X
8.3	Mettre à la disposition de la DRH du Ministère chargé de l'eau, les outils et moyens nécessaires à la promotion du Genre dans la gestion et le développement du personnel du ministère.		X			
9.	Action 9 : Promotion du partenariat					
9.1	Etablir et animer un cadre de dialogue spécifique entre le ministère en charge de l'eau et les opérateurs privés du secteur	X	X	X	X	X

N°	Programme/Actions/Activités	Programmation physique				
		2016	2017	2018	2019	2020
9.2	Etablir et appliquer des procédures plus rigoureuses d'agrément des opérateurs privés assorti d'un mécanisme de suivi et d'audit régulier	X	X	X		X
9.3	Développer et mettre en œuvre des mécanismes d'appui aux initiatives de+B95s collectifs d'opérateurs privés du secteur visant leur structuration et l'amélioration de leurs performances	X	X	X	X	X
9.4	Réaliser l'étude pour identifier les leviers de promotion du PPP		X			
9.5	Mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur les leviers de promotion du PPP	X	X		X	X
9.6	Etablir et animer une plateforme de concertation et d'échange entre le Ministère chargé de l'eau et les OSC du secteur	X	X	X	X	X
9.7	Elaborer et mettre en œuvre les mécanismes pour le renforcement des capacités des ONG affiliées au ministère en charge de l'eau	X	X	X	X	X
9.8	Elaborer et contrôler le respect des modalités et procédures de collaboration entre les OSC et les institutions publiques sectorielles	X	X	X	X	X
9.9	Elaborer et mettre en œuvre les mécanismes de financement des OSC pour le développement des services et la veille et le contrôle citoyens	X	X	X	X	X

6. ANCRAGE INSTITUTIONNEL

a. Cadre institutionnel de pilotage et de mise en œuvre

Le PGEA sera exécuté sous la tutelle technique et administrative du Ministère chargé de l'eau et sous la tutelle financière du Ministère chargé des finances. Au sein du ministère chargé de l'eau, le PGEA va démarrer en s'appuyant sur les structures existantes au niveau central et au niveau déconcentré. Conformément aux activités prévues pour la phase 1 du programme, d'importantes réformes institutionnelles sont attendues en vue d'améliorer l'efficacité du secteur. La mise en œuvre et le pilotage du PGEA seront donc adaptés à la nouvelle configuration institutionnelle issue de ces réformes. Dans tous les cas, le cadre institutionnel permettra d'assurer d'une part l'appropriation et la mise en œuvre efficace du programme par les services de l'Etat dans le cadre de leurs missions régaliennes, et d'autre part, d'assurer les contributions efficaces des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile dans leurs rôles respectifs.

Pour sa mise en œuvre, le programme s'appuiera sur la description des responsabilités opérationnelles des différents acteurs concernés au sein du ministère chargé de l'eau et sur le dispositif et les procédures de suivi-évaluation qui sont prévus.

Ainsi le pilotage et la coordination du PGEA seront fondés au moins pour la première phase sur le schéma ci-après :

- Au niveau national un Comité National de Pilotage. Le pilotage du programme gouvernance doit se concevoir dans un cadre global du pilotage des programmes de la politique de l'eau pour des raisons évidentes de synergie et d'efficacité. **Il est prévu un comité de pilotage conjoint pour le programme Gouvernance, le programme Eau Potable et le programme Assainissement des Eaux Usées et Excréta.** Ce comité sera présidé par le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Eau. Les sessions de ce comité de pilotage conjoint seront précédées par des rencontres techniques préliminaires sur chaque programme.
- Au niveau régional, il sera établi un **comité régional de pilotage** conjoint des trois programmes dont le PGEA. Les **directions régionales en charge de l'eau assurent la coordination et la gestion du programme** dans chaque région.
- Au niveau communal, le dispositif des Cadres Communaux de coordination de l'eau et de l'assainissement sera soutenu.

Les comités de pilotage permettront d'impliquer à l'échelle nationale et régionale, les différentes parties prenantes stratégiques de la mise en œuvre des programmes :

- Les autres ministères concernés
- Les collectivités territoriales
- Les organisations de la société civile (ONG et associations)
- Les opérateurs privés
- Les partenaires techniques et financiers
- Les usagers

Les attributions, la composition et le fonctionnement du Comité National de Pilotage et du Comité Régional de Pilotage seront précisés par arrêté conjoint des ministres chargés de l'eau, des finances et de l'administration du territoire.

Le comité de pilotage sera chapeauté au niveau sectoriel par le Cadre Sectoriel de Dialogue ou tout dispositif similaire mis en place dans le cadre du suivi de la Stratégie Nationale de Développement (actuelle SCADD). Cette instance présidée par le Ministre en charge de l'Eau examinera semestriellement la matrice de performance sectorielle et en actualisera les cibles annuelles. Dans ce schéma les sessions du comité de pilotage doivent servir de cadre à la préparation des CSD et à l'approfondissement des questions stratégiques liées au développement du secteur.

Afin de favoriser le dialogue bilatéral entre l'Etat et ses partenaires, un cadre partenarial Etat-PTF sera mis en place et traitera les questions stratégiques d'intérêt pour les deux parties. Dans le même esprit, deux autres plateformes de dialogue seront mis en place : une avec le secteur privé et une autre avec la société civile.

Les coûts de fonctionnement de toutes ces instances sont budgétisés dans le programme.

b. Responsabilité des acteurs

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du présent PAO s'appuiera sur celui du PGEA et fera l'objet de textes réglementaires spécifiques et sera évolutif comme indiqué ci-dessus.

La coordination de la mise en œuvre opérationnelle du PAO sera assurée par la DGESS.

Le partage des responsabilités au sein du Ministère en charge de l'eau pour les différentes activités du plan respectera le mandat régalien de chaque structure. Une première indication en est donnée dans les fiches d'actions jointes en annexe du PGEA.

Bien qu'elles soient particulièrement concernées par l'action "renforcement de la mise en œuvre de la décentralisation et la déconcentration", les collectivités territoriales ont un positionnement transversal dans le dispositif du programme. Leurs activités ainsi que les appuis qu'elles recevront doivent concourir à la bonne gouvernance locale du service public de l'eau et de l'assainissement.

La société civile jouera principalement un rôle dans la promotion du contrôle et de la veille citoyenne en vue d'une amélioration significative de la gouvernance sectorielle. Le programme prévoit un soutien à leurs initiatives dans ce domaine.

Le secteur privé sera sollicité comme prestataire de services dans la mise en œuvre des activités du programme. Le programme prévoit par ailleurs des actions visant à favoriser sa participation dans le financement du secteur à travers des dispositifs de PPP.

En plus de contribuer au financement du programme, les PTF participeront à la réflexion stratégique sur les différents volets du programme dans le cadre du dialogue politique avec le gouvernement.

Tableau 4: Cartographie administrative du programme

N°	Actions	Structures responsables
1.	Action 1 : Pilotage et coordination des actions du ministère	CAB SG
2.	Action 2 : Gestion des ressources humaines	DRH
3.	Action 3 : Gestion des ressources matérielles et financières	DAF
4.	Action 4 : Gestion optimale des marchés	DMP
5.	Action 5 : Communication	DCPM
6.	Action 6 : Planification, suivi évaluation et capitalisation des données statistiques	DGESS
7.	Action 7 : Gestion des systèmes d'information, de la documentation et des archives	DSI DAD
8.	Action 8 : Renforcement de l'intégration du Genre et des Droits Humains dans le secteur de l'eau	DGESS
9.	Action 9 : Promotion du partenariat	SG DGESS

7. SUIVI/ÉVALUATION

a. Dispositif et procédures de suivi-évaluation

Pour sa mise en œuvre, le PAO 2016-2020 sera doté d'un outil de suivi-évaluation des performances du programme. Dans le cadre de l'Action A7, il est prévu la réalisation d'un manuel de suivi-évaluation intégré des programmes de la politique nationale de l'eau. Ce manuel a pour objectif d'harmoniser et de garantir la cohérence d'ensemble du suivi-évaluation des programmes du secteur, y compris le suivi-évaluation du PGEA. Ce manuel déterminera en définitive, les indicateurs, les méthodes de calcul, les modalités d'exploitation et de diffusion de ces données. C'est donc sur la base de ce manuel que sera établie la structuration finale du suivi-évaluation du PGEA Phase 1.

b. Matrice des indicateurs de performance

Le PGEA dispose d'un ensemble d'indicateurs décrits dans la matrice de performance ci-après. Le présent PAO s'appuiera sur cet ensemble afin de faire ressortir les performances atteintes par la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de la Phase 1 du PGEA.

Tableau 5: Matrice des indicateurs

Indicateurs d'impact	Type	Mode de calcul	Unité	Valeur en 2016	valeur cible en 2030	Mode de collecte des données	Niveau de désagrégation si possible	Fréquence	Sources de vérification	Structure responsable
Objectif stratégique: Renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du ministère										
Indicateur N°1 : Nombre d'emplois générés par le service public d'eau et d'assainissement	Impact	Décompte du nombre total d'emplois permanents ou temporaires, lié à la réalisation, à l'exploitation et la maintenance des ouvrages d'AEP ou d'AEUE, et des activités entrant dans le cadre de la gouvernance du secteur.	Nbre	A déterminer		Exploitation des rapports de performances de différents programmes de la politique sectorielle	National Régional Programme	A mi-parcours et à la fin de chaque phase	Rapports d'évaluation	DGESS
Objectif opérationnel 1 : Améliorer l'efficacité du pilotage et de la coordination du secteur										
Indicateur 1 : Proportion des cadres de concertation tenus dans les délais		Numérateur: Nombre de cadre de concertation tenus dans les délais Dénominateur : Nombre de cadre de concertation)*100	%	A renseigner	100%	Exploitation des rapports	Régional national	Annuel	Rapports bilan et de performance	SG
Indicateur 2 : Taux de mise en œuvre des recommandati		Numérateur : Nombre de recommandations mises en œuvre	%	A renseigner	100%	Exploitation des rapports	Régional national	Annuel	Rapports bilan et de performance	SG

Indicateurs d'impact	Type	Mode de calcul	Unité	Valeur en 2016	valeur cible en 2030	Mode de collecte des données	Niveau de désagrégation si possible	Fréquence	Sources de vérification	Structure responsable
Indicateurs issus des cadres de concertation		Dénominateur : Nombre total de recommandations) *100								
Objectif opérationnel 2 : Assurer une gestion efficiente, efficace et de qualité des ressources humaines du ministère										
Indicateur 1 : Taux de satisfaction des besoins en personnel des programmes	Résultat	Numérateur : Besoins satisfaits Dénominateurs besoins exprimés	%	A déterminer	100%	Exploitation des rapports de DRH	National Régional Programme	Annuel	Rapport d'activités de la structure	DRH
Objectif opérationnel 3 : Assurer une gestion optimale des ressources financières et matérielles										
Indicateur 1 : Taux d'exécution du budget	Résultat	Numérateur : Montant liquidé Dénominateur Dotation définitive	%	A déterminer	100%	Exploitation des rapports de de DAF	National Régional	Annuel	Rapport d'activités de la structure	DAF
Objectif opérationnel 4 : Assurer une gestion optimale des marchés publics										
Indicateur 1 : Taux d'exécution du Plan de passation des marchés (PPM)	Résultat	Numérateur : Nombre de dossiers d'appel à concurrence passés Dénominateur : Nombre	%	A déterminer	100%	Exploitation des rapports de DMP	National Régional	Annuel	Rapport d'activités de la structure	DMP

Indicateurs d'impact	Type	Mode de calcul	Unité	Valeur en 2016	valeur cible en 2030	Mode de collecte des données	Niveau de désagrégation si possible	Fréquence	Sources de vérification	Structure responsable
		prévisionnel de dossiers d'appel à concurrence								
Objectif opérationnel 5 : Améliorer la communication interne et externe du secteur										
Indicateur 1 : Taux de couverture médiatique des activités	Résultat	Dénominateur : Nombre d'activités couvertes Numérateur : Nombre total d'activités programmées	%	A déterminer	100%	Exploitation des rapports d'activités de la DCPM	National	Annuel	Rapport d'activités de la structure	DCPM
Indicateur 2 : Proportion d'outils produits et diffusés	Résultat	Dénominateur : Nombre d'outils produits et diffusés Numérateur : Nombre total prévus	%	A déterminer -	100%	Exploitation des rapports d'activités de la DCPM	National	Annuel	Rapport d'activités de la structure	DCPM
Objectif opérationnel 6 : Améliorer la planification des actions et le suivi évaluation de la performance des programmes et capitalisation des données statistiques du secteur										
Indicateur 1 : Proportion de rapports de performance élaborés dans les délais	Résultat	Numérateur : Nombre de rapports produits Dénominateur : (Nombre de rapports prévus)*100	%	A déterminer	100%	Exploitation des rapports de mise en œuvre des programmes	National	Annuel	National	DGESS

Indicateurs d'impact	Type	Mode de calcul	Unité	Valeur en 2016	valeur cible en 2030	Mode de collecte des données	Niveau de désagrégation si possible	Fréquence	Sources de vérification	Structure responsable
Indicateur 2 : Taux global de réalisation des résultats attendus du programme		Numérateur : Score total attribué aux résultats Dénominateur : Score total des résultats attendus)*100	%	A renseigner	100%	Exploitation des rapports	National	Annuel	Rapports bilan et de performance	DGESS
Objectif opérationnel 7 : Assurer la gestion des systèmes d'information, la documentation et les archives du ministère										
Indicateur 1 : taux de satisfaction de la qualité du service informatique	Résultat	Numérateur : Score attribué aux utilisateurs satisfaits de la qualité du service informatique Dénominateur : Nbre total d'utilisateurs des services informatiques	%	A déterminer	100%	Exploitation des rapports d'activités de la DSI	National	Annuel	Rapport d'activités de la structure	DSI
Indicateur 2 : taux de satisfaction de la gestion de la documentation et les archives du ministère	Résultat	Numérateur : Score total attribué aux utilisateurs satisfaits de la gestion des archives et de la documentation Dénominateur : Nombre total d'utilisateurs	%	A déterminer	100%	Exploitation des rapports d'activités de la DAD	National	Annuel	Rapport d'activités de la structure	DAD

Indicateurs d'impact	Type	Mode de calcul	Unité	Valeur en 2016	valeur cible en 2030	Mode de collecte des données	Niveau de désagrégation si possible	Fréquence	Sources de vérification	Structure responsable
Objectif opérationnel 8 : Assurer une prise en compte effective du genre et des droits humains dans le secteur eau et assainissement										
Indicateur : Taux de participation des femmes, hommes, jeunes et personnes âgées aux rencontres statutaires du secteur de l'Eau et de l'Assainissement,	Effet	Numérateur : le nombre total de présents du Genre (hommes, jeunes, femmes et personnes âgées à la rencontre statutaire Dénominateur : Le nombre total de participants à l'ensemble des rencontres statutaires du secteur de l'eau et de l'assainissement	%	A déterminer	100%	Exploitation des rapports	National	Annuel	Rapports bilan et de performance	DGESS
Objectif spécifique 9 : Améliorer l'environnement d'intervention des acteurs du secteur										
Indicateur 1 : Proportion des communes couvertes par un PPP pour le développement des services d'AEPA	Résultat	Numérateur : Nombre de communes couvertes par un PPP (selon définition de la nature et de l'importance des PPP) Dénominateur : Nombre total de communes	%	A déterminer	30%	Exploitation des rapports de mise en œuvre des programmes	National	Annuel	Rapports de mise en œuvre des programmes	DGESS

8. COUT DU PLAN D'ACTION

Le coût du plan d'actions 2016 – 2020 s'élève 26 441 700 000 FCFA reparti comme suit :

- Action 1 : Pilotage et coordination des actions du ministère : 8 223 100 000 F CFA ;
- Action 2 : Gestion des ressources humaines : 1 814 400 F CFA ;
- Action 3 : Gestion des ressources matérielles et financières : 734 350 000 F CFA ;
- Action 4 : Gestion optimale des marchés : 79 700 000 F CFA ;
- Action 5 : Communication : 220 000 000 F CFA ;
- Action 6 : Planification, suivi évaluation et capitalisation des données statistiques : 6 662 250 000 F CFA ;
- Action 7 : Gestion des systèmes d'information, de la documentation et des archives : 2 860 000 F CFA ;
- Action 8 : Renforcement de l'intégration du Genre et des Droits Humains dans le secteur de l'eau : 844 500 000 F CFA ;
- Action 9 : Promotion du partenariat : 5 003 400 000 F CFA.

Le budget détaillé par activité est présenté dans le tableau ci – après :

Tableau 6 : Coût détaillé des activités de la phase 1

N°	Programme/Actions/Activités	Programmation financière en milliers F CFA					Total
		2016	2017	2018	2019	2020	
1	Action 1 : Pilotage et coordination des actions du ministère	3 493 800	1 204 300	1 327 000	1 224 000	974 000	8 223 100
1.1	Réaliser un audit approfondi du dispositif institutionnel sectoriel	-	252 600	-	-	-	252 600
1.2	Mettre en œuvre les recommandations de l'audit du dispositif institutionnel	-	-	120 600	484 000	384 000	988 600
1.3	Renforcer les capacités des services techniques déconcentrés pour améliorer leurs prestations d'appui - conseil et suivre l'application des protocoles de collaboration inter services	858 000	130 000	130 000	130 000	130 000	1 378 000

N°	Programme/Actions/Activités	Programmation financière en milliers F CFA					Total
		2016	2017	2018	2019	2020	
1.4	Assurer une tenue régulière des cadres de concertation et de pilotage de la politique	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	300 000
1.5	Assurer la cohérence/synergie des actions des services techniques déconcentrés en direction des collectivités territoriales	-	85 300	-	-	-	85 300
1.6	Réaliser le transfert effectif des compétences et de ressources aux collectivités territoriales	1 500 000	600 000	600 000	450 000	300 000	3 450 000
1.7	Promouvoir l'intercommunalité et les formes ad hoc de mutualisation	350 000	-	340 000	70 000	70 000	830 000
1.8	Assurer le respect des attributions des collectivités territoriales dans l'allocation et l'arbitrage des ressources publiques	424 400	26 400	26 400	-	-	477 200
1.9	Elaborer et mettre en œuvre les mécanismes de reddition des comptes des fonds transférés	172 600	-	-	-	-	172 600
1.10	Renforcer et mettre en œuvre les mécanismes de contrôle interne du ministère en charge de l'eau	128 800	50 000	50 000	30 000	30 000	288 800
2	Action 2 : Gestion des ressources humaines	0	262 400	542 000	515 000	495 000	1 814 400
2.1	Elaborer et mettre en œuvre le plan de développement et de gestion prévisionnelle des ressources humaines des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement	-	201 000	457 000	430 000	405 000	1 493 000
2.2	Elaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités managériales des responsables de l'administration	-	26 400	45 000	45 000	45 000	161 400
2.3	Former les agents du ministère sur le Budget programme	0	35 000	40 000	40 000	45 000	160 000
3.	Action 3 : Gestion des ressources matérielles et financières	147 350	173 000	158 000	158 000	98 000	734 350
3.1	Renforcer les capacités des acteurs pour l'opérationnalisation du guide BPO communal	33 100	30 000	30 000	30 000	30 000	153 100
3.2	Améliorer les connaissances des responsables et des partenaires pour la pleine utilisation de l'outil de comptabilité analytique dans le suivi de	52 800	20 000	20 000	20 000	20 000	132 800

N°	Programme/Actions/Activités	Programmation financière en milliers F CFA					Total
		2016	2017	2018	2019	2020	
	l'exécution du BPO						
3.3	Mettre en œuvre la comptabilité matière	0	45 000	30 000	30 000	30 000	135 000
3.4	Réaliser l'étude sur un nouveau mécanisme pour la gestion de ressources financières allouées au secteur	0	60 000	60 000	60 000	-	180 000
3.5	Adapter et opérationnaliser les outils de programmation aux enjeux post 2015	46 450	-	-	-	-	46 450
3.6	Appliquer systématiquement la matrice d'arbitrage communal sur l'accès aux services	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
3.7	Elaborer le budget programme du ministère	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
3.8	Apporter un appui-conseil en gestion aux services, programmes et projets du ministère	0	3 000	3 000	3 000	3 000	12 000
4.	Action 4 : Gestion optimale des marchés	23 700	14 000	14 000	14 000	14 000	79 700
4.1	Superviser/Contrôler l'anticipation de la planification des DAO et marchés publics au niveau de la DMP, de la DAF et des structures techniques afin d'améliorer l'exécution budgétaire des programmes	15700	6 000	6 000	6 000	6 000	39 700
4.2	Elaborer les plans de passation des marchés publics (PPM)	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
4.3	Mettre en œuvre le PPM	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
5.	Action 5 : Communication	0	53 000	59 000	55 000	53 000	220 000
5.1	Elaborer la stratégie de communication du MEA et son plan d'action		53 000	-	-	-	53 000
5.2	Mettre en œuvre le plan d'action de la stratégie	-	-	59 000	55 000	53 000	167 000
6.	Action 6 : Planification, suivi évaluation et capitalisation des données statistiques	1 571 500	1 074 000	1 414 750	951 000	1 651 000	6 662 250
6.1	Elaborer le manuel de suivi-évaluation intégré des programmes de la politique nationale de l'eau	230 700	-	-	-	-	230 700
6.2	Mettre en œuvre le suivi-évaluation intégré des programmes de la politique nationale de l'eau	500 000	-	-	-	500 000	1 000 000
6.3	Etudier la faisabilité et mettre en œuvre les modalités de valorisation des TIC pour le suivi et	-	50 000	500 000	15 000	15 000	580 000

N°	Programme/Actions/Activités	Programmation financière en milliers F CFA					Total
		2016	2017	2018	2019	2020	
	la diffusion des données du secteur de l'eau et de l'assainissement						
6.4	Renforcer ou mobiliser les compétences requises (effectifs et profils) au niveau de la DGESS pour les opérations de suivi-évaluation sectoriel	284 200	174 000	174 000	174 000	174 000	980 200
6.5	Structurer et mettre en œuvre les processus d'amélioration régulière de la politique nationale, des stratégies et instruments du secteur à travers la capitalisation des expériences en collaboration avec tous les professionnels du secteur	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000	450 000
6.6	Assurer la cohérence/synergie de la mise en œuvre des programmes sectoriels	466 600	700 000	500 000	500 000	500 000	2 666 600
6.7	Développer et mettre en œuvre les activités pertinentes pour ériger et maintenir l'eau et l'assainissement comme une priorité nationale de développement	-	58 000	78 750	100 000	100 000	336 750
6.8	Organiser deux sessions de formation des points focaux de la DGESS	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	60 000
6.9	Organiser des journées de programmation du programme pilotage et soutien	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
6.10	Elaborer le plan d'action prioritaire année N et N+2 du MEA	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	40 000
6.11	Elaborer le document de la programmation annuel du MEA	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
6.12	Organiser l'assemblée sectorielle des projets et programmes		0	0	0		0
6.13	Assurer la mise en œuvre des recommandations des revues et/ou assemblées sectorielles des projets et programmes			10 000	10 000	10 000	30 000
6.14	Coordonner les actions de coopération dans le secteur et assurer un suivi des accords de coopération			20 000	20 000	20 000	60 000
6.15	Assurer un suivi régulier des projets et			40 000	40 000	40 000	120 000

N°	Programme/Actions/Activités	Programmation financière en milliers F CFA					Total
		2016	2017	2018	2019	2020	
	programmes						
6.16	Elaborer le Plan Annuel de Performance du MEA	5 000	7 000	7 000	7 000	7 000	33 000
6.17	Organiser la revue sectorielle des projets et programmes		0	0	0	0	0
7.	Action 7 : Gestion des systèmes d'information, de la documentation et des archives	0	151 000	991 000	839 000	879 000	2 860 000
7.1	Elaborer le Schéma Directeur Informatique du MEA		42 000	-			42 000
7.2	Conception et développement des applications métier (logiciel/bases de données)			360 000	250 000	278 000	888 000
7.3	Déployer la connectivité réseau dans les structures du MEA	X	28 000	160 000	150 000	150 000	488 000
7.4	Elaborer et mettre en Œuvre un plan d'équipement du parc informatique du MEA	X	10 000	150 000	170 000	182 000	512 000
7.5	Assurer l'exploitation et la maintenance du système informatique du ministère	X	35 000	42 000	42 000	42 000	161 000
7.6	Renforcer les capacités du personnel pour l'usage optimal et sécurisé des TIC	X	26 000	70 000	70 000	70 000	236 000
7.7	Mettre en place et opérationnaliser un réseau d'archives et de documentation du MEA	-	10 000	40 000	25 000	25 000	100 000
7.8	Traiter et numériser la masse documentaire en attente	-	-	53 000	24 000	24 000	101 000
7.9	Elaborer et actualiser des outils de gestion des archives du MEA	-	-	31 000	23 000	23 000	77 000
7.10	Renforcer la connaissance des agents à travers les formations			60 000	60 000	60 000	180 000
7.11	Recycler la masse documentaire			25 000	25 000	25 000	75 000
8.	Action 8 : Renforcement de l'intégration du Genre et des Droits Humains dans le secteur de l'eau	186 900	177 600	160 000	160 000	160 000	844 500
8.1	Elaborer et mettre en œuvre la stratégie pour la promotion du Genre et des Droits Humains	183 900	150 000	150 000	150 000	150 000	783 900

N°	Programme/Actions/Activités	Programmation financière en milliers F CFA					Total
		2016	2017	2018	2019	2020	
8.2	Former les agents du MEA sur le concept genre et des droits humains et veiller à la prise en compte de ces thématiques dans les stratégies et plans d'actions	3000	5 000	10000	10000	10000	38 000
8.3	Mettre à la disposition de la DRH du Ministère chargé de l'eau, les outils et moyens nécessaires à la promotion du Genre dans la gestion et le développement du personnel du ministère.	-	22 600	-	-	-	22 600
9.	Action 9 : Promotion du partenariat	1 066 300	1 022 400	949 900	974 700	990 100	5 003 400
9.1	Etablir et animer un cadre de dialogue spécifique entre le ministère en charge de l'eau et les opérateurs privés du secteur	16 000	5 000	5 000	5 000	5 000	36 000
9.2	Etablir et appliquer des procédures plus rigoureuses d'agrément des opérateurs privés assorti d'un mécanisme de suivi et d'audit régulier	36 750	30 150	6 600	-	6 600	80 100
9.3	Développer et mettre en œuvre des mécanismes d'appui aux initiatives de+B95s collectifs d'opérateurs privés du secteur visant leur structuration et l'amélioration de leurs performances	144 000	152 800	152 800	152 800	152 800	755 200
9.4	Réaliser l'étude pour identifier les leviers de promotion du PPP	-	40 200	-	-	-	40 200
9.5	Mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur les leviers de promotion du PPP	0	0	-	31 400	40 200	71 600
9.6	Etablir et animer une plateforme de concertation et d'échange entre le Ministère chargé de l'eau et les OSC du secteur	15 250	7 750	9 000	9 000	9 000	50 000
9.7	Elaborer et mettre en œuvre les mécanismes pour le renforcement des capacités des ONG affiliées au ministère en charge de l'eau	97 600	75 000	75 000	75 000	75 000	397 600
9.8	Elaborer et contrôler le respect des modalités et procédures de collaboration entre les OSC et les	34 100	11 500	1 500	1 500	1 500	50 100

N°	Programme/Actions/Activités	Programmation financière en milliers F CFA					Total
		2016	2017	2018	2019	2020	
	institutions publiques sectorielles						
9.9	Elaborer et mettre en œuvre les mécanismes de financement des OSC pour le développement des services et la veille et le contrôle citoyens	722 600	700 000	700 000	700 000	700 000	3 522 600
TOTAL GENERAL							26 441 700

9. MODALITES DE FINANCEMENT

Le PGEA ne disposant pas de financement acquis à son démarrage, l'ensemble des coûts évalués dans le cadre de ce Plan d'Action Opérationnel correspondent aux besoins de financement. Le PAO 2016-2020 sera financé à environ 15% par le Gouvernement burkinabé à partir du budget national, soit un montant total de 3,966 milliards de FCFA.

Le reste des besoins de financement sera couvert par les Partenaires au développement soit une contribution total de 22,475 milliards de FCFA représentant 85% du budget du PAO.

Toutefois, il est a souligné que le plan de financement globale du PGEA vise une responsabilité dégressive des partenaires au développement, qui sera compensée par une responsabilité progressive du Gouvernement, dans l'optique de la pérennité et de la durabilité.

Tableau 7 : Sources de financement du PGEA sur la période 2016 - 2020

Ressources	2016 – 2020	
	Montant	%
	Budget national	3 966 255
Partenaires de développement	22 475 445	85%
Total	26 441 700	100%

10. HYPOTHESES ET RISQUES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2016 - 2020

a. Hypothèses/prérequis

La mise en œuvre du PGEA repose sur la principale hypothèse logique suivante : **les actions développées permettent l'amélioration de la gouvernance du secteur qui se traduira par l'efficacité du secteur (la réalisation des résultats attendus) et la durabilité de ses réalisations.** Cette hypothèse logique sera vérifiée lors des évaluations qui seront conduites tout au long de la mise en œuvre du programme et les actions prévues seront recadrées si nécessaire pour assurer l'atteinte des objectifs spécifiques et de l'objectif global du programme.

La mise en œuvre du PGEA est conditionnée par les principaux prérequis suivants en lien avec les orientations stratégiques :

- i) La mobilisation des financements requis pour le programme : la disponibilité de ressources suffisantes correspondant aux besoins et à la planification des actions est une condition essentielle de la réussite du programme.
- ii) La volonté politique pour la souveraineté progressive de l'Etat dans le financement du secteur : même si l'accroissement progressif des ressources internes ou fonds propres de l'Etat dans le financement du secteur est inscrite dans la politique nationale de l'eau, son application reste fortement liée à l'arbitrage politique de la place accordée au secteur par rapport aux autres priorités nationales. Compte-tenu du caractère stratégique du secteur de l'eau et en particulier du PGEA, il est impératif que l'Etat garantisse le financement adéquat du PGEA et réduisent la dépendance et la vulnérabilité induite par l'aide extérieure.
- iii) La volonté et le leadership politiques dans la conception et la mise en œuvre des réformes institutionnelles prévues par le programme. Ces réformes institutionnelles représentent la clé de voûte du PGEA. Le portage politique de leur conception et de leur mise en œuvre est la condition essentielle pour surmonter les résistances et réticences probables aux changements.

- iv) La mise en place des compétences managériales et techniques au niveau de la DGESS pour l'exécution du programme. La réussite du PGEA nécessite que le personnel de la DGESS soit constitué des expertises nécessaires et indispensables pour la réussite du programme.

Ces conditions doivent être réunies pour permettre une mise en œuvre efficace du PGEA.

b. Risques et mesures d'atténuation

Tableau 8: Risques, obstacles et mesures d'atténuation

Risques	Principaux risques et obstacles	Mesures d'atténuation
Contextuel	Instabilité politique pouvant perturber ou compromettre le fonctionnement de l'administration ou la mise en œuvre de l'aide au développement	Hors de portée du programme
	Instabilité sociale suite à la revendication de leurs droits par les citoyens	Prévention par le dialogue et la concertation Renforcement des mécanismes transparence et de reddition des comptes
Institutionnels	Faible intérêt/volonté politique de prioriser le secteur ou assurer la souveraineté de l'Etat pour son financement	Amélioration de l'efficacité du secteur pour le mettre en position favorable pendant les arbitrages budgétaires Valorisation des résultats du secteur à travers un suivi-évaluation et une communication plus efficaces Mobilisation de la société civile pour le plaidoyer
	Insuffisance des financements	Plaidoyer du Ministère chargé de l'eau auprès des bailleurs y compris Ministère des finances Efforts du Ministère chargé de l'eau pour montrer des résultats probants en priorisant les leviers stratégiques dès la première phase du PGEA
	Faible volonté de collaboration des autres ministères concernés	Plaidoyer du Ministère chargé de l'eau auprès du gouvernement
Programmatiques	Conflits avec les autres programmes de la politique nationale de l'eau	Prévention par le dialogue et la concertation Mise en place d'un cadre logique intégré de tous les programmes de la politique nationale de l'eau